

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 13 avril 2023

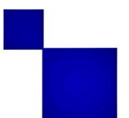
Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi
M. Monot donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum



Délibération n° 07-05 du 13 avril 2023

PROJET ÉDUCATIF DÉPARTEMENTAL 3 2022-2027 – AXE 2 : MOBILISATION DES COLLÈGES PUBLICS POUR LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024 – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2023 ET CONVENTION

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'arrêté n°2021_271 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département,

Vu l'Actualisation du plan de mobilisation pour des jeux inclusifs, solidaires et écologiques en Seine-Saint-Denis – Période 2021-2024 approuvée par la délibération du Conseil départemental n°2021-X-43 du 21 octobre 2021,

Vu le Projet éducatif départemental 2022-2027 approuvé par la délibération du Conseil départemental n°2021-XI-49 du 18 novembre 2021,

Vu le Projet éducatif départemental 2022-2027 – Axe 2 : démarche « 130 pays dans 130 collèges pour les JOP 2024 » approuvé par la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n°07-07 du 19 mai 2022,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE aux établissements, conformément au tableau joint en annexe, une subvention de fonctionnement pour les projets des collèges engagés dans le cadre de la démarche « 130 pays dans 130 collèges » pour un total de 52 500 euros au titre de l'année 2023 ;



- APPROUVE la convention de mise à disposition de l'exposition « *Histoire, sport & citoyenneté* », ci-annexée, à conclure avec la CASDEN Banque populaire et le groupe de recherche Achac ;

- D'AUTORISER l'apposition du logo du Département sur tout document de communication relatif à ces projets ;

- AUTORISE M. le président du Conseil départemental à signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.